

Compilation des textes adoptés lors du VI^e congrès de la Fédération des Syndicats SUD éducation à Montpellier du 21 au 25 mai 2012

Sommaire

1. Contre la dette, contre l'austérité	2
3. Pour une Commission Exécutive qui anime réellement la vie fédérale.....	5
4. Quelle stratégie syndicale dans Sud Éducation ?.....	5
9.1 Pour un mandat clair de réactivité à la CE.....	12
12. Quelle école : essai de synthèse.	12
17. Lutter contre la loi OFPTLV, c'est s'engager pour une autre école.....	13
26. Droit et travail	17
31. Titularisation immédiate et sans conditions de concours et de nationalité de touTEs les travailleurEs précaires et arrêt du recrutement de prolétaires précaires.....	19

1. Contre la dette, contre l'austérité

1. Au moment où nous prenons position (janvier 2012), il est difficile d'anticiper sur ce que pourrait être la conjoncture sociopolitique à l'automne prochain. Cependant, compte-tenu de la situation présente, et en particulier de ce que l'on a pu déjà observer dans plusieurs pays européens, il est hautement envisageable que le gouvernement de l'époque (quel que soit le résultat des élections) tentera alors d'imposer de sévères mesures d'austérité. Il est donc possible (sinon certain) que nous nous dirigeons vers un affrontement de grande ampleur. Nous devons donc nous y préparer. De cette très probable politique d'austérité nous connaissons déjà les grandes lignes. Les exemples étrangers abondent.

L'attaque gouvernementale sera menée sur deux fronts. Celui de la rigueur budgétaire entendue dans son sens large (les budgets de l'État, des collectivités territoriales, mais aussi celui de la sécurité sociale) avec d'une part une réduction des dépenses (gel voire diminution des traitements, pensions, ou allocations, coupe dans les effectifs de la fonction publique, abandon de services publics, suppression de transferts sociaux), et de l'autre une augmentation des prélèvements obligatoires (le plus souvent les impôts indirects, le taux de TVA étant particulièrement sollicité). Le second front sera celui des « réformes » dites structurelles visant à dégager des ressources supplémentaires (privatisations), à « fluidifier » le marché du travail (remise en cause des acquis du Droit du travail), et à « dégraisser » un État réduit à ses fonctions régaliennes grâce au transfert d'activités publiques au secteur privé (l'Éducation par exemple).

Il ne s'agit pas ici de faire des spéculations hasardeuses. Ces mesures ont été prises ailleurs, elles figurent dans les propositions du MEDEF ou d'organisations politiques et sont régulièrement évoquées dans la presse. Même l'observateur le moins rigoureux constatera qu'elles touchent principalement les salarié-e-s, les chômeur-euse-s, les retraité-e-s, les jeunes, les familles, bref un large éventail que par commodité on nommera ici les classes populaires.

La justification idéologique de cette politique est depuis longtemps portée par la vulgate néo-libérale diffusée par les médias : nous avons tous vécu au-dessus de nos moyens, nous devons résorber la dette dès aujourd'hui afin de ne pas la transmettre à nos enfants, il faut restaurer la compétitivité des entreprises permettant de retrouver une croissance suffisante pour éponger le solde de la dette... Ce discours moralisateur a pour seul objectif d'occulter la vraie question : est-il juste de faire supporter le règlement de la crise aux travailleur-euse-s, à ceux et celles qui l'ont été ou le seront, à leurs familles ? Puisqu'à ces questions l'idéologie dominante apporte une réponse culpabilisante, notre première tâche doit consister à déconstruire ce discours.

2.1 Car c'est peu de dire que cette crise n'est pas la nôtre. Elle n'est que le dernier avatar d'une contradiction d'un mode de production dont le développement exige un mouvement continu d'accumulation du capital alimenté par une pression constante exercée sur les salaires. De ce point de vue, au cours des quatre dernières décennies, le patronat des pays industrialisés a mené une offensive particulièrement violente contre les travailleur-se-s. D'une part, il lui fallait remettre en cause un rapport de forces issu de l'après-guerre qui avait permis aux salariés de gagner certains acquis sociaux. D'autre part, il s'agissait de modifier la distribution des gains de productivité afin d'augmenter la part des profits et de réduire celle des revenus du travail. Force est de reconnaître que, sur ces deux plans, son attaque a été un succès. A force de restructurations, d'externalisations, de délocalisations d'une partie de la production, d'une précarisation croissante des emplois ou de transferts de fractions de la main d'œuvre vers des sous-traitants versant de faibles rémunérations, la part des salaires dans le partage de la valeur ajoutée a baissé, même si, dans certains pays, le maquillage de vrais revenus du capital en prétendus salaires a contribué à fausser les statistiques. Une progression plus lente des revenus du travail menaçait alors de brider la demande dans une économie où la production de masse doit rencontrer une consommation de masse, attisée par la publicité. La réponse apportée à cette contradiction a été le développement du crédit à la consommation et en particulier des prêts immobiliers qui, en générant dans plusieurs pays une inflation des prix à la construction, a créé les conditions d'une bulle immobilière spéculative prête à éclater au premier retournement de conjoncture. L'affaire des subprimes a représenté le premier acte de cette crise mondiale du crédit. Le reste a suivi.

On ne saurait tenir les classes populaires pour responsables de cette situation.

2.2 Cette crise est ensuite celle d'un système bancaire qui a fait de la maximisation des profits et non du financement de l'économie le but premier de ses activités. En transformant les prêts consentis en titres vendus et revendus sur des marchés spéculatifs (la titrisation), en utilisant les dépôts des particuliers pour des opérations risquées, en inventant des produits financiers complexes et fragiles, les banques ont créé les conditions d'une double crise bancaire. D'une part, crise du capital puisque leurs capitaux propres ne leur permettaient pas de faire face au retournement de situation. D'autre part, crise de liquidités, les banques se défiant les unes des autres et n'obtenant pas les moyens de se refinancer entre elles. La menace d'une faillite générale du système entraînant le monde dans une dépression a provoqué l'intervention des États pour recapitaliser les banques, garantir leurs

emprunts, et prendre en charge leurs titres toxiques. Pour financer ces opérations de dernier recours, les États ont emprunté à leur tour aux marchés, transformant ainsi ce qui était des dettes privées en une dette publique.

On ne saurait tenir les classes populaires pour responsables de cette situation.

2.3 Cette crise est aussi celle d'un système financier dont les agents (fonds de placement, compagnies d'assurance, fonds de pension, hedge funds...) ont multiplié les instruments les plus sophistiqués afin de contourner les réglementations, échapper à l'impôt, et se livrer impunément aux opérations spéculatives les plus osées pour le plus grand bénéfice de leurs actionnaires. Lorsque les États ont vu s'envoler leur niveau d'endettement, ces « investisseurs » ont pris appui sur les avis d'agences de notation complices pour exiger des taux de rétribution de plus en plus élevés et opérer en toute légalité l'un des plus gigantesques hold-ups de ce début de siècle : le transfert à leur profit d'une part croissante du produit de l'impôt sous forme de règlement d'intérêts chaque jour plus exorbitants.

On ne saurait tenir les classes populaires pour responsables de cette situation.

2.4 Cette crise est enfin celle provoquée par les divers gouvernements qui ont créé les conditions de l'envol de la spéculation en supprimant toute entrave aux mouvements internationaux de capitaux et mené des politiques fiscales de classe en réduisant les prélèvements sur les hauts revenus, sur ceux de la propriété du capital, et sur les bénéfices des sociétés. En poussant ainsi à la roue de la financiarisation, ils ont permis ainsi à une minorité doublement gagnante de dégager l'épargne nécessaire pour multiplier les placements, recevoir de nouveaux revenus et enrichir son patrimoine, comme l'a montré le rapport sur les inégalités publié par la très conservatrice OCDE le 5 décembre 2011. Dans cette affaire, la palme revient sans conteste aux gouvernements européens qui, en interdisant aux États d'emprunter à la BCE, les ont contraints à devenir dépendants des marchés financiers.

On ne saurait tenir les classes populaires pour responsables de cette situation.

2.5 Les crises du crédit, des banques, du système financier et des politiques néolibérales ne sont que les différents développements d'une même crise systémique : celle d'une organisation socio-économique au fonctionnement structurellement chaotique. La crise du crédit a généré celle de banques vulnérabilisées par leur engagement dans un système financier spéculatif et entraîné à leur tour les États dans une crise réelle de l'endettement public, devenue prétexte pour faire supporter aux classes populaires le règlement des arriérés.

On ne saurait tenir les classes populaires pour responsables de cette situation.

2.6 La résolution de la crise de la dette publique se fera nécessairement sur la base d'un rapport de forces. Ou bien la classe dirigeante réussira à imposer sa lecture de la crise et les solutions qui l'accompagnent, ou bien le mouvement social parviendra à la faire reculer. Il n'y a pas d'autre possibilité.

3 Dans ce contexte, quelles revendications doit porter Sud Éducation ?

3.1 L'annulation de la dette publique. Sur ce terrain, nous avons intérêt à construire le front le plus large possible. Nous savons que dans la conscience d'une grande partie de la population, on répugne à l'idée de ne pas payer les dettes contractées. Nous devons donc à la fois déconstruire le discours néolibéral et expliquer en quoi la dette souveraine est illégitime. « Dans cette perspective nous ne pouvons pas exclure a priori de travailler dans ce front large avec ceux qui voudraient distinguer une partie légitime de la dette et une partie illégitime, à condition que cela ne masque pas les bonnes questions et que cela permette de délégitimer globalement la dette en tant que conséquence et moyen de la soumission des populations au capitalisme.

3.2 La socialisation de toutes les banques et les sociétés de crédit. On sait l'importance des choix et modes de financement en matière d'investissements. On ne peut les laisser soumis aux impératifs de rentabilité. Nous devons donc porter cette revendication déjà avancée par Solidaires en insistant sur la distinction entre nationalisation (où les décisions sont prises par l'État) et socialisation (où les décisions sont effectuées sous contrôle populaire).

3.3 Une augmentation générale des salaires et prestations sociales. Puisque la crise trouve son origine dans un partage structurellement inégalitaire des revenus, l'une des premières revendications immédiates à défendre est de relever significativement le niveau des rémunérations (salaires, pensions, allocations). Cela permettrait à la fois de réduire les inégalités et d'enrayer la hausse du chômage. Cette augmentation devra être uniforme et son niveau sera déterminé au moment du congrès.

3.3bis Une diminution générale du temps de travail. Nous revendiquons un temps de travail légal maximum de 32 heures, sans perte de salaire ni flexibilité. Travailler moins pour travailler tous devient une nécessité alors que le chômage augmente. Dans le même esprit, il faut revenir sur les contre réformes des retraites : retraite à taux plein à 60 ans avec 37,5 annuités de cotisations.

3.4 Une autre politique fiscale. Elle devrait avoir pour objectifs de réduire l'imposition sur la consommation (en particulier la TVA) et d'augmenter celle sur les hauts revenus (en particulier ceux du capital) – ce qui suppose

notamment de renforcer drastiquement la progressivité de l'impôt –, sur le patrimoine et sur la transmission du patrimoine. Cela ne peut être efficace sans que les moyens soient mis en œuvre pour lutter véritablement contre la fraude fiscale.

3.5 Le droit à l'emploi stable et au revenu. Il s'agit de ne rien céder sur la question du temps de travail. La réduction du temps de travail reste un instrument indispensable de lutte contre le chômage et pour l'amélioration des conditions de vie et de travail de tou-te-s. De même, non seulement il faut résister aux attaques à venir contre le droit du travail, mais nous devons imposer des droits nouveaux et notamment l'abolition des licenciement et la création d'un statut du salarié – applicable à tous et toutes et financé par un fonds patronal mutualisé – pour garantir le maintien du salaire et les formations, et garantir à tou-te-s un revenu socialisé à partir de l'âge de la fin de la scolarité obligatoire. Le droit à l'emploi stable passe aussi par la création d'emplois publics, l'arrêt du recrutement de précaires et la titularisation immédiate de tou-te-s les précaires, sans condition de concours ni de nationalité.

3.6 La défense du service public et en particulier celui de l'Éducation. L'un des axes prioritaires des plans d'austérité sera de s'en prendre aux dépenses de fonctionnement et d'investissement des administrations publiques. Le non remplacement des fonctionnaires partant à la retraite montrera assez vite ses limites. Une solution plus radicale déjà évoquée dans la presse néolibérale serait le transfert de l'Éducation nationale au secteur privé. Il commencerait par l'enseignement professionnel convoité officiellement par le patronat. La défense du service public est donc plus que jamais à l'ordre du jour. Ceci ne signifie pas qu'il faille s'en tenir à la simple défense de l'existant. Car la question des services publics n'est pas seulement budgétaire. Dans le domaine scolaire par exemple, si nous devons refuser une logique comptable faisant de la réduction des coûts le premier critère de gestion, si nous devons lui opposer une autre logique dont la priorité serait la satisfaction des besoins collectifs, nous ne devons pas renoncer à remettre en cause une école inégalitaire sur le plan social et discriminatoire sur le plan du genre. Nous devons livrer deux batailles parallèles : pour le maintien du service public mais aussi pour une autre école. Bien entendu cette position doit être élargie à l'ensemble des services publics. L'extension de leurs domaines et leur accès gratuit doit être une revendication prioritaire.

4. On ne saurait cependant s'en tenir à ces revendications immédiates. Si l'on peut trouver un seul avantage à la crise, c'est qu'elle met en évidence (une fois de plus et à quel prix) les contradictions d'une organisation socioéconomique que ses idéologues présentaient encore il y a peu comme la plus stable et la plus fiable possible. Si, comme celles qui l'ont précédée, son dépassement se fait sur la base d'un nouveau rapport de forces entre travail et capital, celui-ci dépendra donc à la fois de l'affrontement central qui se profile et de l'issue des multiples luttes qui, dans tous les secteurs, opposent salarié-e-s et patronat sur l'emploi, les conditions de travail ou les rémunérations. Partout où il le peut, Sud Éducation doit être présent aux côtés de ceux et celles qui se battent, en apportant un soutien militant, financier, et en diffusant l'information. Dans notre champ professionnel des collègues ne comprennent pas toujours cette position et n'établissent pas nécessairement le lien entre ce qui se passe dans l'École (voire dans la fonction publique) et les enjeux sociaux des conflits dans les autres branches d'activités. Nous avons à mener ce travail d'explication au moyen de notre presse. Sud Éducation se présente comme un syndicat de transformation sociale, il est de sa responsabilité de montrer que les questions scolaires ne peuvent être résolues dans le seul espace de l'École. Ce discours que, par corporatisme, la plupart des autres syndicats ne tiennent pas, nous avons à le porter. Mettre en évidence la relation essentielle entre ce qui se passe dans notre secteur et l'organisation sociale dans son ensemble peut, aux yeux de beaucoup, apparaître comme une opération idéologique. La démonstration de ce lien est pourtant plus que jamais nécessaire si nous ne voulons pas aller de reculs en défaites. Dans l'Éducation nationale, Sud est l'une des rares organisations à pouvoir le faire, cela doit donc être une priorité.

5. La crise est celle du système. Pour nous il ne s'agit donc pas seulement de dénoncer une idéologie (le néolibéralisme), la politique qui s'en inspire (les déréglementations), ou une forme illusoire de régulation qu'elle prône (le marché), mais un mode de production, de répartition, et de consommation : le capitalisme. Tant que celui-ci s'imposera, nous n'éviterons pas le retour des crises. Sud Éducation doit s'inscrire dans un combat général pour que, des luttes, sorte une alternative sociale, économique, politique et écologique dont l'essentiel reste à inventer. Ce sera long et difficile. Mais il n'y a pas d'autre solution.

Le congrès acte la nécessité d'une campagne fédérale contre les politiques d'austérité, et d'un matériel fédéral support de cette campagne. Ce matériel suivra les axes suivants : analyser les causes de la crise, montrer que les salariés n'en sont pas responsables, que les vrais coupables sont le capitalisme et les gouvernements à son service, présenter les revendications scolaires et sociales de Sud Éducation, ainsi que celles de Solidaires. Ce matériel devra lier les questions scolaires et les questions plus générales, et aussi articuler les questions/revendications immédiates avec la perspective d'une transformation sociale d'ensemble nécessaire pour dépasser le capitalisme.

A cette fin, le congrès mandate une commission « contre l'austérité » chargée d'élaborer ce matériel et de le proposer au CF de Septembre 2012 qui devra acter également les modalités pratiques de cette campagne.

3. Pour une Commission Exécutive qui anime réellement la vie fédérale

Conformément aux textes statutaires, le congrès demande à la CE, et la mandate pour cela, d'animer réellement la vie fédérale, en faisant des propositions (éventuellement multiples) et en éclairant les options à la lumière des informations qu'elle possède et des orientations fédérales, lorsque des questions sont posées à la fédération.

4. Quelle stratégie syndicale dans Sud Éducation ?

I Un contexte de crise et de politique de rigueur

1-1 L'extension de la crise depuis 2008/9

Les crises économique, financière, écologique et sociale s'entremêlent et s'autoalimentent. Cette crise globale du capitalisme montre l'impasse d'un développement basé sur un partage de plus en plus inégal de la richesse produite, la dérégulation financière, le libre échange généralisé et le mépris des impératifs écologiques.

La crise financière vient de loin. Elle plonge ses racines dans un partage toujours plus inégalitaire de la richesse produite qui a aggravé l'endettement des ménages. Si l'injection massive de liquidités par les États et les banques centrales a évité l'effondrement du système financier international, la crise financière s'est muée en une profonde récession.

Les enjeux européens. La crise économique a révélé les contradictions de la construction néolibérale de l'Europe. Au lieu d'être un espace de coopération, l'Union européenne (UE) a fait de la concurrence entre les États membres l'axe central de sa construction.

L'UE s'est mise volontairement dans les mains des marchés financiers. Le financement des déficits budgétaires s'est opéré par le recours aux banques privées et autres institutions financières, la Banque centrale européenne (BCE) n'ayant ni la volonté ni le droit de les financer.

L'augmentation de la dette publique et des déficits publics est aujourd'hui le prétexte pris par les gouvernements, les institutions européennes et le Fonds monétaire international (FMI) pour imposer une cure d'austérité drastique aux populations européennes. Remise en cause du droit du travail, attaques frontales contre la protection sociale, baisse des salaires, privatisation des services publics... se retrouvent à des degrés divers partout en Europe.

Pire, les gouvernements et les institutions européennes sont en train de mettre en place un dispositif institutionnel pour installer une austérité permanente avec l'application de la « règle d'or ».

1-2 La crise en France et les réponses du gouvernement.

* L'Europe capitaliste et libérale est une des causes de la crise. En 2011, jamais depuis 1945 la croissance n'a été aussi faible alors que le chômage officiel dépasse 9% des actifs et augmente de mois en mois.

* La politique de déréglementation sociale du travail menée par les gouvernements Sarkozy s'est accélérée depuis 2009 et avec elle le démantèlement des services publics. Les réponses à la crise économique et sociale, si elles ne dépendent pas du seul cadre national, illustrent les choix de libéralisme « pur » du gouvernement, celui de la marchandisation de tout et de tous, de la soumission aux marchés.

-Dans les entreprises: droit de grève, code du travail, contrat de travail avec licenciements facilités, baisse du système d'indemnisation chômage, remises en cause des 35 heures, exonérations des cotisations sociales baisse de la taxe professionnelle, suppressions massives d'emplois partout...

-Contre nos droits sociaux et la fonction publique : assurance maladie, accès aux soins pour tous (franchises médicales, fermeture des hôpitaux), retraites en 2010 (41 annuités et départ à 65 ans)... remise en cause de tous les services publics à travers la RGPP, gel des salaires de la FP depuis 2010

- Contre les libertés: test ADN, fichage dès 3 ans, flicage accru des chômeurs, politique de l'immigration directement inspirées du FN (expulsions massives des sans-papiers, restriction d'accès à la nationalité française...) pénalisation des plus jeunes, répression contre les militants, mise sous tutelle des médias ...

* Les grands discours sur la régulation, la transparence, la coopération, ou la lutte contre les paradis fiscaux et maintenant la lutte contre le chômage ne sont que des postures pour se dispenser de mesures concrètes à l'encontre des financiers et préparer les élections de 2012.

Contre ces régressions, des luttes existent et il appartient à la Fédération SUD éducation et à ses syndicats de les renforcer et de travailler à leur convergence.

1-3 Les réponses des salariés et du mouvement syndical.

*** En 2009 contre la politique du gouvernement**

Une large dynamique unitaire a pu donner lieu à deux très grosses journées de mobilisations et de grèves le 29 janvier et le 19 mars 2009 sur le thème « nous ne voulons pas payer la crise ». Avec deux millions de salarié-e-s dans la rue, ces deux journées marquaient le retour de la contestation contre le pouvoir « sarkozyste », dont chacune des mesures était vécue comme une aggravation de la crise.

Mais la grève ne généralise pas car les luttes locales et sectorielles (Éducation-Recherche, Santé-Sociaux, Énergie, entreprises privées...) ne sont pas relayées par une volonté intersyndicale de convergence et encore moins de grève générale reconductible. L'axe majoritaire CGT-CFDT a pesé dans ce sens comme il marquera ensuite l'approche de la campagne de sensibilisation sur les retraites et plus encore la dynamique de lutte enclenchée à partir la grève du 7 septembre 2010 contre le projet Woerth-Sarkozy-Parisot.

*** Le mouvement des retraites en 2010**

Le mouvement interprofessionnel bien que mettant à plusieurs reprises en quelques semaines des centaines de milliers de personnes dans la rue n'a pas donné lieu à de grandes Assemblées Générales comme c'était encore le cas en 2003. A l'échelle nationale les processus d'appropriation de la grève par les grévistes ont été faibles. Les AG de grévistes n'ont pas été faciles à organiser, elles n'ont pas pu enclencher la grève reconductible à un niveau qui oblige davantage les directions syndicales comme cela avait été le cas en 2003.

Au niveau interprofessionnel, la CFDT a freiné toute extension de la grève, l'Unsa n'était pas pour, la Fsu s'est rangée derrière la direction confédérale CGT qui refusait l'affrontement et espérait une ouverture de Sarkozy. SOLIDAIRES se retrouvait seul porteur d'une volonté d'extension du mouvement avec une difficulté à reconduire les grèves là où nous avons des équipes syndicales.

Dans ce contexte, alors que les grèves reconductibles des raffineries et des ports faisaient vaciller le gouvernement, l'intersyndicale en-dehors de Solidaires, n'a pas cherché une véritable généralisation de la grève, se limitant à de fortes journées de mobilisation. FO est resté longtemps dans une position maximaliste de « chevalier blanc » sans se donner pour autant les moyens d'aller vers une grève reconductible.

Si les directions CGT - CFDT ont, comme en 2009, joué un rôle très négatif, plusieurs syndicats, fédérations, Unions départementales ou locales de la CGT se retrouvaient à l'animation dans les secteurs et territoires où la grève était reconduite.

Dans cette situation SOLIDAIRES a tenu une ligne plutôt juste, capable de fournir des éléments pour l'intervention des équipes militantes dans la grève. Là où la grève reconductible s'est organisée, elle n'a pas été soutenue et encore moins popularisée par les directions syndicales nationales et départementales. Peu de départements ont vu se mettre en place une intersyndicale interprofessionnelle réunie régulièrement pour aider au développement de la mobilisation dans les différents secteurs.

Tout ceci a pesé pour alimenter l'illusion qu'une grève des secteurs bloquant allait suffire en appui aux fortes journées de mobilisation et de grève et on a pu voir se développer une confiance dans le rythme imposé des manifestations... rythme malheureusement bien insuffisant à lui seul pour nous engager sur le chemin de la victoire. Et bien qu'il soit important que de telles manifestations rassemblant des millions de travailleurs et de travailleuses se soient tenues, la focalisation sur les démonstrations de rue aura pu, paradoxalement, occulter la nécessaire auto-organisation des luttes et de l'action gréviste.

Le mouvement social n'a pas réussi à bloquer la contre-réforme des retraites. En ce sens, le pouvoir a gagné.

Malgré cela, ce mouvement social a permis de tisser des liens interprofessionnels et intergénérationnels, a redonné un espace au syndicalisme interprofessionnel, à la lutte, à la grève, aux manifestations, aux décisions collectives à la base et aux actions de blocage. L'idée même de Grève générale a dépassé largement les rangs des militants de Solidaires, seule organisation à populariser ce mot d'ordre, ce qui a pu se matérialiser dans les deux appels unitaires de syndicalistes en faveur de la Grève générale, soutenus par l'Union syndicale Solidaires, appels qui ont rassemblé plusieurs centaines de signatures, toutes organisations confondues.

Nous ne pouvons qu'espérer et tout faire pour que cela puisse se retrouver et s'amplifier dans les combats futurs.

Le mouvement syndical, malgré des divergences, est resté uni et son action a été massivement soutenue par la population.

Ce mouvement a posé plus fondamentalement la question des alternatives.

Des points fondamentaux ont été installés dans le débat public, comme le partage de la richesse produite par le travail, la question des inégalités hommes-femmes, celle de la pénibilité du travail ou celle encore de la double peine que constitue le système des décotes qui touche la majorité des prétendants au départ en retraite. Au-delà

même de la question des retraites s'est cristallisé un refus global des politiques néolibérales menées depuis 25 ans.

Dans notre secteur, bien que nombre de nos militants et adhérent-e-s aient participé aux actions, nous n'avons pas été en mesure non plus de développer la grève reconductible. Il faut ainsi reconnaître les faiblesses et les difficultés de Solidaires et de Sud Éducation à mobiliser massivement ; à nous de construire un outil syndical à la hauteur des enjeux que nous défendons.

*Reste que, durant la période écoulée, la stratégie des Confédérations et des grandes Fédérations de l'Éducation a été, à quelques nuances près, d'empêcher le " tous ensemble ". Elles portent même, notamment la plus importante d'entre elles, la CGT, une grande responsabilité dans l'échec de l'extension de la grève en 2008/2009 et mais aussi avec plus de nuances sectorielles en 2010.

II La situation dans l'Éducation

1.1 Les axes éducatifs de la politique Châtel – Pecresse

La loi Fillon, que nous analysions en 2009 comme « loi de régression scolaire dans le cadre de la politique néolibérale dominante », en est à sa phase d'aboutissement en 2011 : la construction d'un véritable projet d'éducation néolibérale : moins d'école dans une société dont le projet explicite n'est plus d'éduquer et de transmettre des savoirs mais de formater et de préparer une main d'œuvre adaptée au nouveau marché de l'emploi marqué par une précarisation accrue mais aussi à son sommet par un haut niveau de qualification. Ce ne sont plus des attaques contre lesquelles nous nous mobilisons ponctuellement, mais un modèle d'institution néolibérale de prise en charge des jeunes.

A / Le recul du rôle de socialisation et d'apprentissage de l'École

- l'âge de la scolarisation est repoussé le plus tard possible à la maternelle. En revanche, demande institutionnelle de repérer le plus tôt possible les individus à « risque » ne cesse de s'accroître.

- La mise en place dès le début de la scolarisation d'une logique de gestion managériale et normalisée des élèves : évaluer- corriger- évaluer, au lieu de partir de l'acquisition des savoirs pour y retourner. Il s'agit de classer et trier le plus tôt possible : ce sont les évaluations à répétition en primaire, mais aussi le LPC dans le second degré.

- Par ce biais l'institution prône aussi l'élévation des contenus d'enseignement, pour une transmission plus normée, plus rapide et plus mesurable. Le savoir transmis à chacun doit se résumer au socle commun, seuil minimum en-deçà duquel l'individu n'est plus scolarisable.

Le retour vers une acquisition et une construction des savoirs avec les élèves n'est plus la priorité.

- Individualiser les parcours et la responsabilité du devenir scolaire

Faire des jeunes des individus plutôt que des élèves appartenant à un groupe-classe. Ces individus, jeunes apprentis de la citoyenneté libérale, sont censément libres et égaux devant une institution avec laquelle ils peuvent passer des contrats individuels d'engagement disciplinaire, de « réussite éducative », etc. Ils sont susceptibles de recevoir une aide, voire un enseignement individualisé sur des compétences ponctuelles pointées par les protocoles d'évaluation, le parcours scolaire est suivi par le LPC et chacun est responsable de sa capacité à observer la loi et les règlements, capacité qui peut être évaluée par une note de « vie scolaire ».

Abandonner la pédagogie et les apprentissages liés au groupe-classe. Ainsi avec la réforme du lycée en est il des groupes de compétences en LV, les regroupements de filières que permet le tronc commun dès la 1ère et des nouvelles disciplines optionnelles.

Le groupe-classe devient une référence un peu obsolète et ringarde dont la taille peut varier à la hausse : si chacun travaille dans son coin pour soi, qu'importe qu'il y ait 20, 30 voir 40 élèves dans une salle, tant qu'y règne la « discipline ». C'est d'ailleurs sur cette capacité de « tenue de classe » qu'il est « formé » puis évalué et recruté. .

B Maintien et aggravation du tri social.

Il s'agit surtout de revenir sur la scolarisation de fait de la quasi totalité de la classe d'âge jusqu'à 18 ans pour s'adapter aux nouveaux impératifs sociaux économiques (Cf. intro)

- **Faire oublier l'idée de l'enseignement prioritaire.** A l'idée rétrograde de donner plus à ceux qui « ont » moins, substituer des dispositifs de « tenue » sociale du type ECLAIR, ERS, etc. Là encore, le jeune n'est pas considéré comme déterminé par une catégorie sociale, mais comme une individualité « égale » à toutes les autres et son échec est donc lié à un manque de « talent », de volonté ou de docilité personnels.

- **A l'école comme au collège,** ce tri social s'opère par un dynamitage parfois discret des parcours des élèves en difficulté : destruction des Rased, carences chronique de remplaçants, horaires aménagés, classes relais, ateliers relais voire ERS pour les irréductibles, généralisation des dispositifs d'alternance dérogatoires au principe de scolarité jusqu'à 16 ans. Il s'agit d'en finir en catimini avec l'idée du collège unique et d'une scolarité pour tous jusqu'à 16ans ;

- **Au lycée.** Dans la voie générale, la réforme imposée de 2010 à 2012 ne rééquilibre en rien les filières mais semble conforter la prééminence de la S. La réforme ne permet pas une prise en charge des difficultés scolaires des élèves. Dans la voie technologique la complexité des nouveaux programmes risque de pousser beaucoup d'élèves hors du LGT ce qui est aussi une conséquence du bac pro en 3ans dans la voie professionnelle.

Ces mesures aboutissent en fait à exclure davantage de jeunes en difficultés du lycée et à laisser envisager pour les autres une sélection généralisée dans le supérieur dans le cadre de la LRU.

C La structuration de l'école libérale

-**Individualiser les établissements scolaires et les Écoles** par une mise en concurrence de leurs projets, de leurs résultats et de leur conformité à la norme. Tous cela est rendu possible par la quantification et le classement généralisé des nouveaux procédés d'évaluation.

-**Individualiser les établissements dans leur gestion**, avec par exemple la mise en place du conseil pédagogique dans le second degré et d'1/3 des horaires globalisés laissés à l'autonomie des établissements dans les LGT et LP. Le cadre national, garantie d'équité s'évanouit.

Effacer et combattre le projet pédagogique progressiste d'école pour tous issu de la Libération et donc combattre les idées progressistes chez les enseignants. Se dessine aussi le profil d'un nouvel enseignant plus docile, plus flexible recruté et évalué par celui le plus à même de juger de son aptitude à « tenir » les élèves : le chef d'établissement.

Encore plus en 2011, nous devons impulser des mobilisations globales ; nous ne pouvons plus nous contenter de résister sur quelques points seulement dans notre champ professionnel et accompagner les résistances face à la souffrance au travail et les refuseurs. Cela implique aussi de donner une dimension interprofessionnelle à notre combat, ce sont les familles travailleurs qui sont les premières victimes de cette « école » nouvelle. .

2-1 La politique contre les personnels

Cette École n'a plus vraiment besoin de personnels payés au niveau de leur qualification et bénéficiant des garanties de la F P. C'est avec les « économies » exigées par le dogme libéral l'explication des mesures qui frappent les personnels de l'éducation comme les autres fonctionnaires et salariés.

Les suppressions de postes de titulaires atteindront à la rentrée 2012 environ 75 000 sur l'objectif 80 000. Ce non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partants à la retraite répond à un des objectifs de la RGPP que la droite veut poursuivre. Le PS n'entend pas vraiment les rétablir les postes.

Cela se traduit notamment par des sureffectifs, des remplacements non assurés, la suppression des rased et un recours accru à la précarité dans le supérieur, le secondaire et maintenant le primaire.

De ce point de vue l'accord sur la résorption de la précarité en 2011 qui ne concerne que qu'une minorité de personnel et les CDI ne peuvent être des réponses globales, nous continuons à exiger la titularisation et l'arrêt du recours à la précarité.

* **La baisse du pouvoir d'achat.** Les personnels de l'éducation ont perdu 20 % de pouvoir d'achat en 25 ans. Depuis 2010 vient s'ajouter le gel des salaires de la fonction publique et depuis 2012 avec le du projet évaluation-notation, une réduction de l'avancement pour l'essentiel des enseignants. L'avancement de début de carrière annoncée, année électorale oblige, laisse les salaires enseignants dans les moins élevés de l'OCDE mais fige les avancées au-delà là du 5me échelon.

La remise en cause du statut de la fonction publique est à l'ordre du jour. Remplacement à l'interne, formation des stagiaires en plus de leur maximum des services devant élèves, projets Jolion ou Grosperin de recrutement plus ou moins local comme c'est déjà le cas pour les AED des vies scolaire... Le dispositif ECLAIR subsume l'ensemble des attaques avec sa hiérarchie intermédiaire nommée par le chef d'établissement (préfet des études), le recrutement local avec lettres de missions, l'invitation des titulaires en poste à muter en cas de désaccord avec le projet de l'établissement.

C'est bien le projet de métiers de l'enseignement précarisés, flexibles, annualisés comme les autres catégories de personnels de l'éducation qu'il faut se préparer à combattre en passant aussi à l'offensive pour l'amélioration du statut et des salaires et des conditions de travail de tous.

Les Agents comme laboratoire de la décentralisation.

SUD Éducation a toujours combattu la décentralisation ; à l'heure du bilan sud avait raison : plus de hiérarchie, moins de mutations mais plus de flexibilité et un gain financier qui reste à prouver.

Nous avons constaté de nombreuses victoires locales dans le cadre de luttes inter-catégorielles. Aussi Sud Éducation défendra, sur des valeurs communes, les agents aux côtés de Sud CT.

Afin que les agents puissent se défendre et militer, il faut :

- ^ se présenter aux élections partout où c'est nécessaire,
- ^ se présenter avec SUD CT quand c'est possible ; et, dans ce cas, reconnaître la double syndicalisation, organiser des commissions rassemblant des adhérents des deux syndicats et partager les décharges.
- ^ que cette position soit portée par la fédération SUD Éducation dans ses rencontres avec SUD CT.

La déstructuration du service public d'éducation s'accompagne de la diversification des conditions, de recrutement des différents personnels et des employeurs. La décentralisation des personnels, la multiplication des employeurs, la diversité des conditions d'embauche et le développement de la précarité préparent la privatisation des services dans le secteur de l'éducation, en parallèle de ce qui se passe dans les autres services publics, pour certains déjà livrés à la concurrence marchande.

1.2 Les luttes et la mobilisation des salariés dans l'Éducation.

- **En 2008/09 les enseignants se sont massivement mobilisés sur les journées interprofessionnelles.** Cependant le poids de l'échec de 2003 pesait encore trop lourd pour que l'Éducation s'engage dans une grève reconductible. Pourtant La grève du 29 janvier a favorisé le démarrage des grèves dans les universités contre la réforme du statut des enseignants-chercheurs et contre la réforme des concours de recrutement des enseignants. Malgré une mobilisation de plusieurs mois dans les universités, ce mouvement ne s'est pas élargi et s'est, soldé par un échec revendicatif.

La division du syndicalisme majoritaire entre son syndicat du supérieur mobilisé contre les 2 projets et les syndicats du 1er et surtout du second degré favorables à la mastérisation du recrutement ont lourdement pesé sur l'absence d'extension dans l'Éducation ; la seule journée de grève unitaire initiée par la coordination des universités ayant été transformée sous l'influence de la direction nationale du Snesup/FSU en un mercredi de manifestation sans grève.

- **En 2010 lors du mouvement contre le projet de loi sur les retraites,** malgré une véritable carence dans la reconduction très limitée dans notre secteur, des personnels se sont engagés en participant massivement aux journées d'action et aux manifestations. Il est vrai que le projet frappe durement une profession marquée par une entrée tardive dans le salariat et une forte féminisation; mais cette entrée dans l'action s'est faite avec les mêmes réserves que l'année précédente, ne retenant des grèves de 2003 et de 2009 que les conséquences visibles : « l'inefficacité » de la grève reconductible comme des grèves de 24H. Pourtant une minorité non négligeable de collègue s'est mobilisé aussi à la base dans des collectifs soutenant notamment les grèves des raffineries et des ports (Marseille, Nantes...)

Cependant l'impression, qu'on ne peut dans ce contexte rien obtenir, reste très importante après 2010 et en spécialement avant les élections présidentielles. L'idée selon laquelle les grèves spécialement dans l'Éducation ne seraient pas un moyen de pression réel contrairement aux secteurs « productifs » existe tout comme l'illusion de la grève par procuration des secteurs réputés bloquant (transports, pétrochimie...)

- **De 2009 à 2011 des mouvements ont contesté la politique éducative.** Chaque tranche de suppression de postes (15 000 par an environ) s'est accompagné de grèves sur le budget et les DGH. Cependant après le refus du syndicalisme majoritaire d'aller à l'affrontement sur cette question en 2008, le reste de la politique est passé de fait avec plus de facilité.

La mise en place en primaire des évaluations et de l'AP a donné lieu au mouvement des désobeisseurs qui malgré la répression a porté ces questions sur la place publique.

La poursuite de la réforme du lycée s'est aussi faite contre l'avis de la majorité des personnels, mais son report d'un an de 2009 à 2010 s'explique essentiellement par le mouvement lycéen. Plus généralement les dénaturations idéologiques, les suppressions de spécialités dans la voie technologique sont fortement ressenties par les collègues et ont donné lieu à des réactions d'associations qui se vont entendre inégalement. (Hist. et SES par exemple)

1-3 La place du syndicalisme Sud

* dans ces mobilisations

SUD éducation a fédéralement soutenu et encouragé les mobilisations.

- Au niveau interprofessionnel nous avons toujours encouragé l'option de solidaires visant à déboucher sur une grève générale interprofessionnelle reconductible, qui reste la seule option pour faire reculer le pouvoir. Le débat se situant plutôt sur l'utilité de rester dans l'intersyndicale nationale et d'en signer tous les communiqués (voir texte interpro). Dans de nombreux départements nos militants se sont impliqués sur les retraites en 2010 dans les grèves, manifestation et les actions des collectifs intersyndicaux à la base. Par ailleurs, des militants de SUD Education se sont reconnus dans les deux « appels unitaires de syndicalistes pour la Grève générale ».

- Au niveau professionnel nous avons globalement maintenu une démarche unitaire participant aux intersyndicales

nationales (2nd degré, LP, Orientation...), aux interfédérales en appelant la plupart du temps nationalement aux journées de grèves notamment sur les suppressions de postes et la réforme du lycée. Dans certains cas comme le 27 sept 2001 nous n'avons pas signé l'appel unitaire tout en appelant à la grève. En 2010/11 nous avons décidé une participation au coup par coup au collectif « une école, un pays, un avenir » regroupant associations, FCPE et syndicats de l'EN. Une majorité de syndicat critiquant le caractère éloigné du terrain de cette structure.

*** Dans le paysage syndical depuis les élections pro 2011**

Version nationale. Les élections professionnelles de 2011 redessinent un paysage syndical où l'ensemble des organisations siégeant dans les instances paritaires diverses apparaîtront toutes comme moins représentatives, cela grâce en grande partie au vote électronique. Les « gagnants » de ce point de vue sont les moins perdants en nombre de voix. Nul doute que cela pèsera dans l'argumentaire du gouvernement lors des « négociations » prévues par les accords de Bercy.

SUD éducation se sort bien du test de représentativité posé par les nouvelles procédures prévues par les accords de Bercy, mais le peu de voix en terme global que nous avons recueillies doit nous interroger : pourquoi l'effet « vote militant » n'a pas vraiment eu lieu ? Comment articuler nos positions de lutte sans concession avec notre participation aux instances paritaires rénovées ?

Par ailleurs, le succès (encore une fois relatif) des OS qui ont fait campagne sur une défense du statu quo et un repli sur la défense stricte du statut doit nous interroger aussi : SUD doit, y compris sur la nécessaire lutte contre la casse des statuts, garder le cap sur ses positions anti-libérales, anti-hiérarchiques et de défense des précaires, sans statuts, sans droits, sans papiers, ... Notre position intersyndicale doit être pensée ou repensée dans ces perspectives.

III Quelle stratégie syndicale ?

1.1 Une orientation unitaire au service des luttes

Lorsque l'École publique est attaquée dans ses fondements - et c'est certainement aujourd'hui le cas - la responsabilité des syndicalistes est de participer à la constitution d'un large front de défense de la maternelle à l'Université et s'adressant à l'ensemble des personnels, des étudiants, des parents d'élèves, du mouvement associatif et des organisations syndicales. Cela passe par la multiplication d'initiatives de réunions locales pour rencontrer les personnels et les parents d'élèves et les étudiants.

*** Ne pas opposer unité syndicale et unité à la base**

Nous ne pensons pas que l'unité soit seulement une question d'appareils nationaux ou locaux. Celle-ci doit aussi en parallèle se construire à la base sans laquelle rien n'est possible. Nous restons fermement partisan de l'auto organisation des salariés en AG de luttes définissant elles mêmes leur modalités d'action avec le soutien du plus intersyndical possible. Dans ce cadre Sud éducation doit continuer à apporter tout son soutien militant et logistique. C'est d'ailleurs ce que nous avons fait par exemple autour du mouvement des désobéisseurs ou de celui des stagiaires en 2010-11. Il ne faut donc pas opposer unité à la base et recherche d'unité au sommet mais au contraire chercher à développer les luttes localement en leur donnant grâce aux intersyndicales la plus grande audience (départementale, académique et nationale) et la plus grande ampleur possible vers la grève reconductible.

*** Davantage de victoires sociales dans l'unité syndicale**

La question de l'unité reste déterminante pour le présent et l'avenir des luttes et elle explique par exemple largement l'ampleur des mobilisations interprofessionnelles de 2009 et de 2010. « Ensemble on est plus fort » reste une idée dominante pour la masse des salariés notamment dans l'éducation et nous ne connaissons pas de victoires déterminantes pour le mouvement social dans la division syndicale. Certes nous le savons bien, une journée de grève et de manifestation ne sera jamais suffisante pour faire reculer le patronat et le gouvernement, mais par son ampleur, une grève de 24h peut appeler la suite même si il ne faut pas retomber dans la répétition des grèves de 24 h, secteur par secteur, grèves qui lassent les plus motivés sans convaincre celles et ceux qui le sont moins. Nous ne voulons pas non plus nous complaire dans un syndicalisme de témoignage qui s'autoproclamerait détenteur de la vérité quand bien même les travailleurs continueraient de l'ignorer, ne partagerait pas ses mots d'ordre et ses revendications, ne s'approprieraient pas ses propositions d'action.

1.2 Une orientation unitaire déterminante pour notre développement.

* Au congrès de 2006 nous avons très largement décidé de nous impliquer davantage dans les processus syndicaux unitaires locaux et plus encore nationaux dont nous étions exclus depuis la création de la fédération en 1998. Nous ne sommes plus dans la situation qui prévalait il y a 6 ans. Notre présence dans le paysage syndical est un fait acquis. C'est le résultat de notre présence dans les luttes et de notre progression aux élections professionnelles qui nous ont donné une représentativité nationale, confortée même si c'est de justesse par le dernier scrutin de 2011.

* Avec une influence qui restait même en 2008 inférieure à nos attentes, la présence dans les appels intersyndicaux

en nous donnant une plus grande visibilité là où nous ne sommes pas ou peu implantés lève des freins à nos interventions et à notre développement à partir du moment où nous donnons aussi les moyens de diffuser des positions propres.

Il est nécessaire de renforcer notre travail fédéral dans le but de nous développer dans les départements ou les secteurs où nous sommes faiblement ou pas implantés.

1.3 Affirmer les orientations de SUD dans les intersyndicales et les mobilisations.

* **Les positions revendicatives de sud doivent être défendues en intersyndicale et dans les mobilisations.** Pourtant vu notre poids réel et les périodes de faibles mobilisations ont ne peu espéré beaucoup de reprise en intersyndicale nationale. Inutile donc de dresser une liste des points qu'il faudrait qq.soit les sujets absolument placer pour signer. Nous devons avoir comme principe de nous engager pour le soutien des luttes et de ne refuser notre accord que si cela contredit ouvertement nos mandats. Pour le reste une marge d'appréciation est indispensable dans le respect de ces principes.

*** Pour l'auto-organisation des personnels dans les luttes**

C'est aux personnels de déterminer comment ils veulent mener leur lutte. Certes tout ce qui construit la lutte est bon à prendre mais il faut distinguer les actions qui participent à la construction d'une mobilisation de celles qui permettraient d'imposer une victoire.

Les actions médiatiques sont bien sur très utiles parce qu'elles permettent de mettre publiquement en débat nos revendications et de gagner le soutien populaire. Les rassemblements et les manifestations permettent aussi de renforcer un mouvement mais ne suffisent pas à elles seules dans le contexte actuel à créer un rapport de force victorieux.

Les actions de désobéissance possèdent les avantages déjà décrits mais provoquent davantage débats. Elles participent à la radicalisation de la mobilisation ; elles désacralisent la légalité au nom de laquelle est instituée la norme. Généralisée elle peuvent rendre une mesure caduque. Cependant ce mode d'action ne peut se substituer aux autres comme nous le disions dès 2009. Il doit s'inscrire dans un cadre collectif avec une solidarité autour des désobéissants. Il renvoie à des actes individuels qui exposent les collègues et il ne peut être utilisé dans tous les cas comme dans celui des suppressions de postes ! Il y a donc de vrais obstacles à sa généralisation dans la durée comme l'on montrée les actions dans le 1er degré ou les tentative sur la NVS dans le 2nd degré.

Le blocage partiel ou total de locaux (v rectorat, établissement, centre d'examen...) est en accompagnement de la grève un moyen d'action sans doute très efficace mais qui nécessite au-delà de sa popularisation un haut niveau de combativité des personnels.

*** Repopulariser la grève reconductible**

-Nous le constatons dès le dernier congrès, le scepticisme quant à l'efficacité de la grève gagne du terrain chez les collègues.

Depuis 2003 dans l'éducation les possibilités d'une GR victorieuses sont largement mise ne doute au motif du caractère non productif et non bloquant de l'Éducation. C'est encore plus vrai après 2009 et 2010.

Dans le même temps chacun se rend bien compte que les journées isolées sont inefficaces. Ces grèves peuvent permettre aux salariés de monter leur opposition (27 sept 2011), de lancer une mobilisation mais ne sont pas une stratégie victorieuse. Il faut redire que la seule grève qui pèse vraiment, c'est la grève qui bloque ou entrave le fonctionnement économique ou institutionnel dans notre secteur. Cela implique sa reconduction.

Il n'y a pas de miracle pour en convaincre les collègues. Il faut un patient travail d'explication des échecs précédents pour tenter de ne pas les refaire.

Il faut surtout, en l'articulant à ce travail, un développement des luttes locales, auto-organisées, reconduites et victorieuses, qui prouvent « par le fait » l'importance et la nécessité de l'action gréviste. Les syndicats SUD éducation s'y emploient quotidiennement.

Ces luttes, relayées dans les expressions des syndicats comme de la Fédération, sont autant d'appui pour repopulariser la grève reconductible auprès de nos collègues de travail.

*** Des luttes sectorielles victorieuses sont possibles mais seule une victoire interpro peut changer le rapport de force.**

-Pour gagner contre ce gouvernement, même sur la seule question scolaire, nous sommes d'accord pour penser que nous ne gagnerons pas seuls. Porter la grève reconductible à un niveau interprofessionnel ne peut pas se faire sans des secteurs eux-mêmes déjà mobilisés dans la grève. Nous l'avons vu avec l'éducation nationale en avance par rapport aux autres secteurs en 2003. Notons que cette avance dans la mobilisation pour les retraites s'appuyait sur les mobilisations contre la décentralisation des TOS, contre la suppression des MI/SE et la mise au chômage des

Emplois jeunes. Il faut donc un milieu hypermobilisé et dans la grève pour envisager la grève interprofessionnelle. -Le travail des syndicats SUD éducation réside donc dans la construction résolue d'une grève de la maternelle à l'université soutenue par la population "et porteuse d'alternatives pour les élèves, les étudiants et les personnels. Car si nous savons que la grève n'est qu'un moyen, elle reste un moyen qui, à l'échelle nationale et dans la durée, peut faire reculer ce gouvernement si elle va au bout de sa logique de blocage du fonctionnement institutionnel et/ou économique. Ce qui suppose notamment de se préparer à aller jusqu'au blocage des centres d'examens.

9.1 Pour un mandat clair de réactivité à la CE

Le congrès demande à la CE, et il lui donne mandat pour cela, de publier de manière rapide et fréquente des communiqués fédéraux en réaction à des annonces ou des événements touchant le service public d'éducation lorsque les orientations fédérales existent de manière claire sur les questions soulevées, afin que la parole de Sud éducation participe au débat public national sur l'école. Ce mandat peut être suspendu par le CF.

12. Quelle école : essai de synthèse.

SUD-Éducation, comme syndicat de lutte et de transformation sociale, a d'emblée été conscient que la réflexion sur l'école était un des enjeux de sa construction (cf rencontres de Porspoder, pour les nostalgiques). C'est pourquoi nous n'avons cessé de réfléchir sur ce thème.

Pour autant, nous avons du mal à trouver une position « officielle », donnant clairement la position de SUD-Éducation quant à la question de l'école. Ce texte tente de faire une synthèse, en s'inspirant librement des contributions des précédents congrès, mais surtout de la commission « Quelle école » et de son texte de 2009. D'autre part, il prétend s'appuyer sur l'existant : l'école en 2012, dans la France de Sarkozy, et tente donc de rappeler nos principes fondateurs.

L'école ne saurait radicalement évoluer sans un changement radical de société. Mais nous avons quotidiennement besoin dans nos luttes de références claires, pour agir dans l'école telle qu'elle est.

L'école actuelle s'est construite sur quelques grands mythes qui ont l'avantage de pouvoir nous servir de références communes : l'école laïque, gratuite et obligatoire, accessible pour toutes et tous comme un service public garanti par l'État. Que ce mythe ait été dès l'origine remis en cause ne l'empêche pas d'être une référence commune, sur laquelle s'appuyer. Dès cette origine pourtant, le mouvement syndical et révolutionnaire s'est posé une question : l'État doit-il contrôler l'éducation ? Car, que ce soit d'un point de vue pédagogique (pour les élèves) comme pour les enseignants (leur statut, leur position hiérarchique), le rôle de l'État dans l'Éducation n'est pas neutre

Dans ce contexte, « Quelle école voulons-nous » ? « Une école pour tous et pour toutes, d'accord, qui soit à la fois éducatrice et émancipatrice, ouverte et coopérative, et structurellement repensée. Cette définition mérite débats et interrogations : parler des missions de l'école, c'est parler des statuts et des activités de l'ensemble constitué par les personnels, les élèves, les parents et les différents acteurs de l'institution ; parler du contexte éducatif que nous souhaitons, des idées que nous défendons prioritairement par rapport aux transmissions du savoir et aux acquisitions de connaissances, de la conception du métier que nous avons. Mais c'est aussi parler des contingences matérielles, de l'organisation du temps et de l'espace, de la transformation des modalités de l'apprentissage, de la démocratie au quotidien. » (citation du texte de la commission « quelle école », 2009, que le présent texte utilise et dont il reprend le plan)

1/ Une école pour tous et pour toutes:

Une école pour tous et pour toutes, c'est une école qui refuse ce qu'on appelle l'« échec scolaire », qui est aussi un échec social.

Cette école doit donc tout faire pour amener tous les élèves à un niveau de connaissances et de réflexion leur permettant de vivre librement et solidairement par la transformation de la société.

Cette école doit donc avant tout tenter de pallier aux inégalités sociales. C'est pourquoi nous devons défendre et développer les RASED, l'enseignement spécialisé, l'intégration des enfants handicapés ou en difficulté d'intégration dans des structures adaptées, avec leurs camarades ou non. En aucun cas nous ne devons accepter que des structures spécifiques soient conçues en terme de hiérarchie des formations.

Une école pour tous et pour toutes, c'est une école de l'intégration par et dans la laïcité.

« L'école ne se limite pas à la transmission des savoirs. De fait, elle a toujours joué un rôle d'intégration sociale et culturelle ».

Un des acquis historiques du système éducatif français repose sur la laïcité. La défense de la laïcité se doit d'être

sans concession. C'est pourquoi nous refusons le financement du secteur privé par des fonds publics, nous demandons la fin de la dualité publique/privée et la confiscation sans indemnité ni rachat des écoles et formations privées.

Une école pour tous et pour toutes, c'est une école solidaire et équitable.

La solidarité implique pour les personnels enseignants un statut unique, et pour tous les acteurs de l'école un traitement égalitaire en matière de salaire. Ceci passe par la fin de la précarité, par le développement d'emplois statutaires pour des personnels formés, et bénéficiant de formation continue.

La solidarité implique aussi le refus de la concurrence entre établissements, le refus de la hiérarchisation des filières et des formations, et des moyens supplémentaires pour les zones et les élèves défavorisés, tant que ces zones perdureront. (partant du constat que dans l'école et la société que nous voulons, elles disparaîtront).

Une école pour tous et pour toutes, c'est une école qui offre une formation polyvalente.

C'est pourquoi nous devons défendre un enseignement qui reconnaisse toute la valeur des formations pratiques et manuelles, pour tous, en parallèle à des enseignements théoriques, dès le plus jeune âge, tout autant que la valeur d'enseignements « théoriques » de culture générale pour tous. Dis autrement, des ateliers philosophiques doivent avoir leur place dès le primaire et dans tous les enseignements de Lycée professionnels ou pas, comme des ateliers de jardinage, d'industrie ou de bâtiment. Enfin, l'enseignement professionnel proprement dit, pour tous les métiers, ne doit pas être laissé aux entreprises. « En ce sens, nous devons lutter contre la tendance actuelle à généraliser l'apprentissage, et nous devons défendre la spécificité de l'enseignement professionnel, mais enfin débarrassé de son image dévalorisée car tourné trop spécifiquement vers des enseignements « pratiques ».

SUD éducation défend l'idée d'un lycée unique, qui a l'avantage sur ce point précis, de valoriser une idée de l'enseignement général et polytechnique pour tous, recule l'âge du choix d'une orientation professionnelle, fait partager une meilleure connaissance des besoins et intérêts des différents corps de métiers...

2/ Une école démocratique et émancipatrice:

Pour que l'école soit démocratique, il faut une communauté éducative et démocratique.

Dans une société qui valorise la compétition, la solidarité ne se décrète pas. Les établissements scolaires sont de plus en plus soumis à une hiérarchisation intense des rapports par le management. Face à ce développement de l'autorité, où on retrouve le fonctionnement étatique et bureaucratique évoqué en introduction, il faut développer à la base une solidarité active des acteurs de l'école, parents, enseignants et non enseignants, le rejet de tout ce qui peut renforcer l'autorité pyramidale: l'inspection autant que l'évaluation par les chefs d'établissements, le recrutement des enseignants sur des postes à profil, les conseils pédagogiques sous l'autorité des chefs d'établissement. Ce que nous voulons est donc une école dont **on** repense la structure .

En ce qui concerne l'émancipation, il s'agit bien de développer l'autonomie des élèves, leur aptitude à surmonter les contraintes, leur esprit critique, leur appropriation du savoir, et finalement de les aider à faire les meilleurs choix possibles pour eux en fonction de leurs intérêts, en développant le travail de groupe, la solidarité entre élèves, les projets créatifs et culturels, c'est à dire le contraire de l'école utilitaire et individualiste qu'on nous impose.

En ce sens l'école doit être ouverte et coopérative, permettant et développant une pédagogie active avec des élèves partie prenante de leur formation, collectivement. C'est pourquoi nous nous opposons au développement d'une évaluation individuelle se prétendant de plus en plus précise, par compétences ou non, qui aboutit au classement et la hiérarchisation des individus, en vue de leur employabilité. Ce qui ne veut pas dire qu'une réflexion pédagogique autour de la notion de compétences, outil pour construire différemment des savoirs repensés, n'est pas utile.

Le droit à l'expérimentation doit être réaffirmé. Les établissements expérimentaux ont toujours été marginalisés en France, alors que leur constante est la mise en place d'une pédagogie progressiste fondée sur le travail collectif et sur une plus grande responsabilité accordée aux enseignants et aux élèves. Il est important de s'appuyer sur ces expériences, en y prenant ce qui peut correspondre à notre projet (une école coopérative) et en écartant ce qui peut être dangereux dans ce projet (des postes spécifiques ainsi expérimentés aussi).

17. Lutter contre la loi OFPTLV, c'est s'engager pour une autre école.

1. OFPTLV : Cette vie là n'est pas un long fleuve tranquille

La loi OFPTLV (Orientation et Formation Professionnelle Tout au Long de La Vie) a été adoptée le 24 novembre 2009. Elle reprend un nombre important des dispositions de l'ANI (Accord National Interprofessionnel) signé le 7 janvier 2009 par les cinq confédérations syndicales consultées (CFTC, CFDT, CGC, CGT, FO) et porte sur « le développement de la formation tout au long de la vie professionnelle, la professionnalisation et la sécurisation des parcours professionnels ». Cette loi, étendue en dernière instance aux publics en formation initiale, définit le cadre

des politiques publiques à mettre en place en matière d'orientation, d'insertion et de formation professionnelle. Une des « grandes » idées de cette loi est la création d'un « grand service public d'orientation pour tous » dont la mise en place est précisée par le décret d'application du 4 mai 2011 créant le label national « Orientation pour tous – pôle information et orientation sur les formations et les métiers ».

1.1. Une logique libérale avant tout

Les réponses au contexte social actuel restent toujours les mêmes et reposent sur des principes économiques dont on connaît les effets dévastateurs. La dégradation régulière des services publics, notamment celui de l'éducation, s'inscrit ainsi dans une volonté politique de désengagement de la collectivité, à la fois en terme de responsabilité et de solidarité, aux dépens d'une partie de plus en plus importante de la population livrée à des stratégies de vie et de survie individuelles. A son niveau la loi OFPTLV contribue à cette dérive. Ses incidences sur la formation professionnelle initiale et le service public d'orientation de l'Éducation Nationale viennent renforcer en l'encadrant par une loi le processus actuel d'adaptation /assujettissement de l'École au modèle économique libéral.

1.1.1. Face à la crise de l'emploi : chacun pour soi

Dans un pays dont le taux de chômage va franchir en 2012 la barre des 10% de la population active (3 millions de chômeurs et plus de 5 millions d'inscrits à Pôle emploi), le discours qui établit un lien direct entre cette situation et le dysfonctionnement du système éducatif en terme d'enseignement professionnel et d'orientation trouve toujours de nombreux échos et cela même dans les organisations syndicales interprofessionnelles ou dans la population quelle que soit son appartenance sociale. Ce discours qui stigmatise une École incapable de répondre aux attentes du monde du travail et défailante quant à la construction individuelle des jeunes en tant que futurs travailleurs permet en réalité de déplacer la responsabilité sociale du problème de l'emploi de la collectivité vers l'individu. L'enjeu est bien de mettre en œuvre la résolution du conseil européen des ministres de l'éducation sur l'orientation adoptée en 2008 dont l'axe prioritaire est l'acquisition de la compétence à « s'orienter tout au long de la vie ». Autrement dit, il s'agit clairement d'assigner à l'orientation scolaire et donc au système éducatif l'employabilité de chacun comme finalité première. Sans même s'interroger sur les difficultés à déterminer les secteurs professionnels « porteurs », la prospective en matière d'emploi est loin d'être une science exacte, la politique ici à l'œuvre, qui évacue toute réflexion sur la question sociale du travail, se met au service du modèle économique dominant dont la clé de voûte est l'entreprise, une entreprise qui enrichit ses actionnaires. Il s'agit donc, à l'École en premier lieu, de préparer les individus à s'accommoder du chômage et de la précarité, en se formant à l'employabilité, à l'adaptabilité, à la flexibilité.

1.1.2. Autonomie individuelle en trompe-l'œil

Orientation et formation professionnelle tout au long de la vie, voilà une formule bien réfléchie qui peut être entendue dans une optique de maîtrise de son parcours, d'autonomie décisionnelle. En résonance à une autre formule choc, l'orientation active, c'est une image de l'individu acteur de son orientation, de sa formation professionnelle, et par extension de sa vie professionnelle, de sa vie tout court, qui est ici recherchée. Quelques uns pourront même y voir un espace de liberté individuelle : faites ce que vous voulez de votre vie, orientez-vous, formez-vous, quand vous le souhaitez, comme vous le souhaitez. Quand et comme vous le souhaitez ? Ne nous leurrions pas. Il n'est ici aucunement question de se débarrasser des déterminismes en tout genre dans la construction des individus, de lever les différentes échéances du tri social et notamment à l'école. Il revient en réalité à chacun d'assumer la responsabilité de sa place dans la société, et en particulier, si cette place n'est pas celle qui correspond à la réussite sociale au travers d'un parcours professionnel gratifiant ou valorisant. Une société qui propose comme projet orientation et formation professionnelle tout au long de la vie, autrement dit remise en question individuelle systématique, inscrit de fait la population dans une insécurité sociale permanente.

1.2. École et entreprise sont dans un bateau...

La loi OFPTLV conçoit au départ pour remodeler la formation continue des salariés et la formation professionnelle des adultes demandeurs d'emploi dans la perspective de faciliter par un travail d'orientation la reconversion des premiers et l'insertion socioprofessionnelle des seconds, a vu finalement certaines de ses dispositions s'étendre au public de la formation initiale. Cette loi, qui modifie conjointement le code du travail et le code de l'éducation, donne un cadre supplémentaire aux promoteurs d'une ouverture toujours plus grande de l'École à l'entreprise. La question de la relation formation emploi (les fameux débouchés !) est à prendre en compte lorsqu'il s'agit de public scolaire, mais elle n'est qu'un des facteurs parmi d'autres plus prégnants. Aujourd'hui on assiste à une volonté de centrer la politique éducative sur la relation entre l'entreprise et l'École et autour de la question de l'insertion dans le monde du travail et de l'emploi.

1.2.1. L'entreprise prend la barre

Si la volonté de développer la formation professionnelle par contrat d'apprentissage n'est plus à démontrer, l'entreprise n'a jamais été aussi présente au niveau de la formation initiale scolaire. Ainsi, par exemple, dans l'enseignement professionnel de l'éducation nationale, les stages en entreprise n'ont jamais été aussi nombreux dans le cursus des élèves et leur poids dans l'obtention du diplôme est de plus en plus déterminant. Concernant l'orientation scolaire, la ligne directrice actuelle ne fait que confirmer cette tendance : mise en place du Parcours Découverte des Métiers et Formations dès la cinquième, stage de découverte en entreprise obligatoire au collège, orientation active, externalisation du conseil en orientation et pour couronner le tout, la loi OFPTLV qui place sous un même cadre les publics scolaires, les jeunes adultes, les demandeurs d'emploi, les stagiaires de la formation continue ou encore les salariés en reconversion.

1.2.2. A la pêche aux compétences

Socle commun, livret de compétences et autre Passeport orientation préfigurent la généralisation de la prédominance du critère employabilité dans la gestion du personnel des entreprises. L'employeur n'aura jamais été en mesure de disposer d'autant d'informations sur la construction personnelle et professionnelle de ses salariés. Aujourd'hui, la notion de compétence, très socialement marquée, devient la référence en terme d'évaluation scolaire au détriment d'une véritable évaluation formative et de la certification par des diplômes nationaux. L'empressement actuel à s'inscrire dans cette logique montre à quel point la dimension économique utilitariste de l'École prend le pas sur la dimension éducative.

1.2.3. Orientation pour tous : personne ne s'y retrouve

La création de « pôles information et orientation sur les formations et les métiers » sous le label « Orientation pour tous » instaurée par la loi OFPTLV et le décret du 4 mai 2011 n'est pas une réponse appropriée aux problématiques bien différentes des individus pouvant être confrontés à des questionnements en matière d'orientation. D'autant qu'à terme, un même professionnel pourra être amené à conseiller ces différents publics. Estimer qu'un service unique, avec des intervenants polyvalents, pourra accompagner des collégiens ou lycéens dans la construction de leurs parcours scolaires, des étudiants dans l'élaboration de leur cursus universitaires, des demandeurs d'emploi en quête de formation professionnelle, des salariés en reconversion... relève d'une pensée exclusivement tournée vers l'employabilité des individus. L'amalgame qui est fait ici entre la recherche d'une insertion professionnelle rapide pour le chômeur et l'orientation scolaire, dont l'insertion n'est qu'un des éléments parmi d'autres, réduit cette dernière à une confrontation au monde de l'entreprise.

1.3. ... L'école tombe à l'eau

Au-delà des choix budgétaires, aussi contestables soient-ils, des gouvernements successifs depuis un certain nombre d'années et de leurs conséquences sur les dégradations des conditions de scolarisation des élèves et des conditions de travail des personnels, on assiste aujourd'hui à une transformation profonde du sens du projet éducatif de l'École. La formation d'individus avant tout employables au sens de l'entreprise libérale prend progressivement le pas sur la transmission d'une culture sociale et de savoirs polyvalents. Dans ce contexte, et en particulier au travers de la loi OFPTLV, la formation professionnelle et le service public d'orientation de l'éducation nationale sont à la fois au centre de cette mutation par leurs terrains d'intervention et à la fois l'objet d'un démantèlement programmé par les conceptions éducatives dont ils sont encore porteurs.

1.3.1. Enseignement professionnel en LP : naufrage annoncé

Baccalauréat professionnel en 3 ans, disparition du BEP, augmentation des périodes de formation en entreprises, Contrôle en Cours de Formation, individualisation des objectifs, main mise des fédérations patronales sur les Commissions Paritaires Consultatives, la formation dans les LP disparaît au profit d'une professionnalisation par tâche. L'enseignement y est désormais basé sur des « compétences à vue courte » sans ouverture culturelle. La « noblesse » d'un enseignement professionnel où se transmettent des savoirs techniques est aujourd'hui incarnée par l'apprentissage. Rien n'est fait pour tenter de revaloriser l'image du LP dont le rôle dans le système éducatif semble réduit à accueillir des élèves en difficulté vivant cette affectation comme une orientation subie. Malgré l'implication des personnels, le LP véhicule une image d'échec, à commencer chez les élèves. C'est alors facile d'en faire le symbole des dysfonctionnements proclamés du système éducatif et de préparer ainsi le transfert de la formation professionnelle de l'École à l'entreprise.

1.3.2. L'orientation scolaire coule à pic

Confronté à la même entreprise de déconsidération que le lycée professionnel, le service public d'orientation de l'éducation nationale se trouve par contre dans un état de décomposition plus avancé. Sous la coupe de restrictions budgétaires draconiennes, les Centres d'Information et d'Orientation connaissent actuellement des mesures importantes de restructurations et de fermetures. Le recrutement des Conseillers d'Orientation Psychologues qui travaillent dans les CIO et les établissements scolaires est en chute libre, un remplacement pour six départs à la

retraite depuis bientôt dix ans. Avec ce démantèlement programmé, et bien que la question de l'orientation soit placée au centre de nombreux débats autour de l'École (réforme des lycées par exemple), c'est la conception même d'un modèle qui est remise en question. L'information pure et simple, et notamment grâce à des plateformes dématérialisées, est privilégiée au détriment d'une réflexion éducative. L'objectif n'est plus de permettre aux élèves d'envisager leurs parcours en prenant en compte des intérêts liés à leur personnalité en construction, mais d'accorder une priorité à la perspective de leur future insertion professionnelle pour raisonner en individu qui va devoir « se vendre ». La loi OFPTLV et les liens qu'elle établit entre l'École et l'entreprise s'inscrit complètement dans cette logique de la marchandisation de l'orientation.

2. OFPTLV : Cette vie là, nous n'en voulons pas !

Pour celles et ceux en galères et déceptions professionnelles tout au long de la vie, la loi OFPTLV relève de la double peine : si vous en êtes là, c'est que vous n'avez pas su mettre à profit les possibilités qui vous ont été offertes de (ré)orientation et de formation professionnelle. Bref, une belle manière pour la société de se dégager de toute responsabilité dans l'exclusion sociale par le chômage et la précarité. Et c'est bien dès l'École que débute ce travail d'endoctrinement. Farouchement opposé à ce modèle social, SUD éducation, par son engagement syndical, dénonce au quotidien la loi OFPTLV et ses incidences sur l'École. L'abrogation de cette loi représente aujourd'hui une de nos revendications emblématiques, dans le sens où elle s'inscrit dans la lutte contre la dérive actuelle d'une École soumise à la machine économique libérale et où elle fait écho à la réflexion menée par notre syndicat sur l'École que nous voulons. La loi OFPTLV s'inscrit dans une logique à l'opposé de nos revendications pour une autre École dans une autre société, déjà énoncées dans deux textes adoptés au congrès de Cherbourg « Quelle école, une première étape » et « Enseignement professionnel : un élément à part entière de la formation pluri-culturelle ».

2.1. Une autre école dans une autre société vers le lycée polytechnique

2.1.1. Le « pour toutes et tous » contre le « chacun pour soi »

Qui peut croire que "l'orientation et la formation professionnelle tout au long de la vie" peut concerner toute la population? Encore une fois, le tri va s'opérer : Celles et ceux qui ont les moyens de leurs ambitions et les autres. La loi OFPTLV ne lutte pas contre les inégalités sociales croissantes. Elle ne va permettre que du replâtrage du type « école de la 2^{ème} chance ». Il faut plutôt donner sa chance à une véritable école pour toutes et tous. « Une école qui refuse la sélection et la hiérarchisation des savoirs, une école solidaire et équitable, une école qui offre une formation polyvalente. »

2.1.2 Émancipation contre aliénation

L'orientation et la formation professionnelle tout au long de la vie, type OFPTLV, relève d'une réelle aliénation à un monde du travail de plus en plus exigeant soit en terme de « compétences » pour les uns (se former toujours plus, être à la pointe des dernières trouvailles technologiques...) soit en terme d'adaptabilité pour les autres (vous n'êtes pas qualifiés, alors assumez en les conséquences, conditions de travail dégradantes, flexibilité, précarité...). Aujourd'hui, cette course à l'employabilité prend forme dès l'École. Et si on lui donnait plutôt les moyens d'être réellement émancipatrice. Une École qui permette de « développer l'autonomie des élèves, leur aptitude à surmonter les contraintes, leur esprit critique, leur appropriation du savoir, et finalement de les aider à faire les meilleurs choix possibles pour eux en fonction de leurs intérêts... »

2.1.3. Coopération contre compétition

Dans un système social aussi défaillant dans la répartition de l'emploi et des revenus, mener une vie décente passe bien souvent par des stratégies individuelles concurrentielles. La loi OFPTLV ne fait qu'accroître cette tendance et lui donne une perspective sans fin qui va à l'encontre de toute solidarité. Inverser cette logique se construit dès l'École. Mais à condition que cette École soit effectivement coopérative avec des « méthodes d'apprentissage qui doivent permettre l'entraide et le travail de groupe ». Une école dont la « première restructuration serait la démocratisation des rapports sociaux qui y sont instaurés ».

2.1.4. Enseignement professionnel contre course aux compétences utile à l'entreprise

L'enseignement professionnel dans l'éducation nationale, dans l'École donc, est aujourd'hui déjà fortement affaibli. La loi OFPTLV ne risque pas d'améliorer la situation. Elle induit en effet un déplacement des objectifs de la formation professionnelle en contradiction avec le travail pédagogique mené dans les lycées professionnels. Il s'agit bien de passer d'un enseignement qui tente de rester polyvalent, construit autour d'un métier ou d'un secteur professionnel, à l'empilement discontinu de compétences liées à l'employabilité. Défendre un enseignement professionnel de qualité dans l'éducation nationale est un enjeu réel pour SUD éducation. C'est en effet défendre « le lycée professionnel qui est le seul lieu qui permet d'associer enseignement professionnel et enseignement général pour apporter aux élèves autonomie et esprit critique dans la construction de leur carrière professionnelle ». Mais c'est aussi contribuer à la « revalorisation sociale des emplois d'ouvrier, d'employé et de technicien » et à la

« lutte pour une meilleure répartition des richesses, pour la garantie des droits sociaux et pour la démocratisation de l'entreprise ».

2.2. Un enjeu syndical inter catégoriel et interprofessionnel

Nous sommes engagés depuis plus de deux ans dans des actions unitaires (essentiellement avec la CGT Educ'action et le SNES-FSU) pour le maintien d'un service public de l'orientation de et dans l'éducation nationale. La fédération SUD éducation travaille à inscrire cette revendication dans la dénonciation d'une politique générale de démantèlement des services publics de l'orientation, de la formation et de l'emploi incarnée par la loi OFPTLV. Portée principalement par des adhérents issus de l'enseignement professionnel et des services de l'orientation, l'implication de SUD éducation dans cette mobilisation relève d'un enjeu inter catégoriel. Les incidences de la loi OFPTLV sur l'École ne sont ni anecdotiques, ni circonscrites à telle ou telle voie de formation. Si c'est bien entendu les services d'orientation et l'enseignement professionnel qui sont touchés de plein fouet, l'École dans son ensemble et tous les personnels qui y travaillent sont concernés. Car c'est bien la finalité même de l'École qui est en question. Mais au-delà, et dans la mesure où la loi OFPTLV concerne les jeunes, les salariés, les chômeurs, la population en général, il est nécessaire de mener une réflexion et une action syndicale au niveau interprofessionnel. La fédération SUD éducation est intervenue dans ce sens au Bureau national de Solidaires le 5 mai 2011. Cette intervention a permis d'établir des contacts avec des syndicats directement concernés (Solidaires SUD emploi et SUP FPA) pour engager notre union interprofessionnelle dans la lutte contre la loi OFPTLV et lui permettre de participer à des mobilisations intersyndicales pour la défense des services publics d'orientation, de la formation et de l'emploi. La stratégie intersyndicale est ici délicate dans la mesure où certains syndicats de branche peuvent se retrouver en opposition à leurs confédérations (FO, CGT) signataires des accords préalables à la loi OFPTLV ou pire encore assumer cette position confédérale (CFDT). Il apparaît donc crucial pour l'union Solidaires de mener sa propre réflexion sur cette question et de développer des axes de lutte identifiés contre cette loi afin, notamment, de maîtriser au mieux sa participation à l'intersyndicale orientation, formation et emploi. La réactivation de la commission nationale de l'union Solidaires « Formation, Éducation, Recherche » (FER), proposée par la fédération SUD éducation, devrait permettre la mise en place de l'outil nécessaire à ce travail syndical interprofessionnel à condition que la commission FER ne soit pas simplement un lieu de balisage de chacun des champs professionnels concernés. La commission FER doit être le lieu d'élaboration d'une orientation générale sur la question sociale qui en émane et en particulier sur la loi OFPTLV. Elle doit aussi se donner comme objectif d'établir un programme de contre-propositions aux politiques en cours sur ces sujets. C'est dans cette perspective que la fédération SUD éducation sera partie prenante de la commission FER. Elle y portera trois revendications qui lui semblent incontournables à ce niveau :

- Abrogation de la loi OFPTLV
- Défense d'un enseignement professionnel de qualité en LP dans l'éducation nationale
- Maintien d'un service public d'orientation digne de ce nom dans l'éducation nationale.

26. Droit et travail

La Fédération Sud Éducation s'était engagée à tout mettre en œuvre pour que la législation relative au travail s'applique dans la Fonction Publique d'État dont l'Éducation Nationale.

C'est ainsi que de nombreuses équipes ont agi pour rattraper le retard dans l'application des lois (Code du Travail) et Décrets en raison de conséquences néfastes sur la santé (mal-être, dépressions, accidents, suicides).

-Les visites médicales de prévention, pourtant de droit, ne sont pas organisées. Elles ont pour objectif de mesurer les effets du travail sur la santé.

Cette obligation faite à l'employeur n'est pas respectée. On comprend mieux pourquoi car elles permettent d'évaluer les conséquences de l'organisation du travail sur la santé physique et psychologique des personnels.

Le décret 82-453 du 28 mai 82, modifié par le décret 2011-774 du 28 juin 2011, organise et précise les conditions d'obtention (demandes écrites aux chefs de service, périodicité, etc...).

Chacun doit avoir passé une visite au moins dans un délai de 5 ans contrairement à l'accord passé entre le ministère et la MGEN visant à ne passer qu'une visite à l'âge de 50 ans.

Seuls les médecins du travail peuvent proposer des aménagements de postes pour les collègues en difficulté, ou en reprise du travail après maladie ou accident.

-Les équipements de protection Individuelle (EPI) dus aux personnels (tenues de travail, gants, chaussures, etc...) : si un certain nombre d'établissements les ont fournis, ce n'est pas encore le cas partout. De nombreux établissements traînent les pieds sous des prétextes divers dont l'absence de dotation financière...alors que les

rectorats, lorsqu'ils sont questionnés sur le sujet, précisent que chaque établissement a reçu l'argent nécessaire.

Il nous faut exiger le respect de la loi en l'écrivant dans les registres de Santé et Sécurité au Travail (ex- cahiers CHS). Les chefs d'établissement ne peuvent qu'accepter sinon ils risquent le délit d'entrave à la loi.

Ces EPI doivent être fournis aux élèves, mais ce sont les régions ou départements qui ont la charge financière de ces équipements.

-Les registres de Santé et Sécurité au Travail sont les outils indispensables au fonctionnement des commissions d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHS-CT) des Conseils d'École et d'Administration des établissements scolaires. Ils sont à disposition des personnels, à toute heure, hors présence hiérarchique. Ils permettent à tout fonctionnaire de laisser une trace écrite (obligation d'information de la hiérarchie) sans quoi il n'y aura aucune preuve que l'information a été donnée.

Les pages sont numérotées et utilisables devant les tribunaux. On comprend pourquoi beaucoup de chef d'établissements, pour masquer des dysfonctionnements, empêchent ou gênent l'utilisation de ces registres en exerçant un contrôle en amont. Ne pas les utiliser pour signaler une organisation du travail défaillante (horaire non aménagé pour une personne en poste sur 2 établissements, par exemple), peut avoir des conséquences importantes qui se retourneront contre le salarié...sauf s'il a prévenu par écrit, sa hiérarchie, de difficultés rencontrées (problèmes de temps de route entraînant un risque routier, dans ce cas). De plus, la remontée de telles informations aux CHS-CT départementaux et académiques permettra aux élus d'intervenir pour que les rectorats et inspections académiques donnent des directives aux chefs d'établissements, notamment en ce qui concerne les réunions de Commissions hygiène et sécurité, les CHS-CT, dans les EPLE. La mise en place de CHS-CT est obligatoire dans les Lycées Professionnels et les Lycées Polyvalents, les Lycées Généraux comportant des sections d'enseignement technique, les Établissements Régionaux d'Enseignement Adapté (EREA), les Collèges accueillant une SEGPA. Les textes précisent toutefois que la mise en place de CHS-CT est « vivement conseillée dans l'ensemble des Lycées et Collèges d'enseignement général ». Dès lors que le CHS-CT est mis en place, il doit se réunir au moins trois fois dans l'année. Pourtant, dans la grande majorité des EPLE, le CHS-CT reste tout simplement inexistant !

La Fédération SUD éducation engage ses équipes syndicales à systématiquement exiger la mise en place des CHS-CT et la tenue de leurs réunions trimestrielles.

-L'augmentation du risque routier est une conséquence de la fragmentation de nombreux postes de travail sur plusieurs établissements. Les temps de route ne sont pas toujours respectés.

Les visites de stages sont souvent effectuées avec des véhicules personnels : nous avons constaté que des collègues ignoraient qu'ils n'étaient pas toujours assurés et n'avaient pas d'indemnités compensant les dépenses réelles. Nous appelons les personnels à demander l'utilisation de véhicules de service.

Les syndicats SUD éducation s'engagent à appuyer les personnels concernés et à les aider à porter devant la justice administrative toute infraction rectorale à la réglementation sur les compléments de service.

-L'organisation pathogène du travail est un fait incontestable. Les méthodes managériales qui se mettent en place ont été condamnées par la justice dans d'autres secteurs. Sud Éducation appelle :

1- à signaler les faits : situations dans lesquelles les collègues s'estiment en difficulté, en mal-être, « pètent les plombs », ou pire, à l'aide des outils précédents (registres, visites médicales), et de courriers signalant aux Conseils d'Écoles, d'Administration, aux CHS-CT départementaux, académiques et ministériels pour que la responsabilité de l'institution ne fasse aucun doute car la loi lui impose de « veiller à la santé et à la sécurité des personnels qui lui sont confiés ».

Notons, parmi de nombreuses causes pathogènes, l'accueil de stagiaires-enseignants sans formation, la mise en place de cahiers de textes numériques, véritables outils de contrôle des personnes, l'évaluation des personnels selon des critères plus que discutables (« obéir à son chef d'établissement » par ex.), les salles de cours inadaptées, l'augmentation des effectifs sans prendre en compte les particularités d'élèves relevant d'enseignements adaptés ou « mals dans leur peau », etc...

Sud Éducation rappelle que le croisement et/ou la conjonction de ces multiples facteurs, peuvent avoir des conséquences dévastatrices : sentiment d'inutilité, de travail mal fait, d'épuisement en fin de carrière, stress, suicides...toutes situations « d'arrêts de travail », qui doivent être, selon la loi, considérées en accident de travail/maladie professionnelle et non en arrêt maladie ordinaire.

2- A conseiller à toute personne s'estimant en danger (fatigue excessive, « pétage de plombs », dépression, etc...) de se retirer de ces situations (arrêt de travail pour accident car consécutif au travail).

3-A accompagner la personne chez le médecin de prévention qui proposera un « plan de prévention » ne pouvant être que dans l'intérêt du salarié (Code du Travail). Un courrier est généralement nécessaire pour que les faits

puissent figurer au dossier médical, selon la loi protégeant ainsi la personne.

Encore faut-il qu'une médecine de prévention digne de ce nom existe !

Sud Éducation appelle tous les personnels à intervenir collectivement pour que cessent ces méthodes d'organisation du travail et de gestion des personnels préjudiciables tant à notre santé qu'au bon fonctionnement de l'Éducation Nationale.

-Des locaux de travail adaptés et répondant aux normes de sécurité : problèmes de chauffage, salles trop petites, ventilation insuffisante, nettoyage d'ateliers non faits sinon par les élèves...autant de situations répréhensibles selon le Code du Travail...qu'il convient de dénoncer, par écrit, dans les instances CHS-CT, dans les Conseils d'Écoles et d'Administration.

Rappelons que si les mêmes critères de sécurité étaient validés pour tous les établissements scolaires, 60 à 75% des écoles resteraient fermées !

La Fédération Sud-Éducation appelle à signaler collectivement les faits en écrivant dans les Registres (Santé et Sécurité au Travail, Danger Grave et Imminent avec Droit de Retrait), en refusant partout où nous sommes élus la mise en place de cette organisation du travail générant de la souffrance dans le travail, à en débattre collectivement (heures mensuelles d'information syndicales, tracts, et...), à envoyer ces questions et refus motivés aux instances CHS-CT départementales, académiques et ministérielle.

En conséquence, les actions actuellement en place - formations départementales Éducation Nationale et interprofessionnelles avec Solidaires - sont validées et appelées à se développer sur tout le territoire.

Tout aussi concrètement la Fédération des syndicats SUD éducation s'engage à mener sur la période 2012-2014 une campagne nationale d'envergure sur la question des Conditions de travail.

Un calendrier et une équipe de campagne seront mis en place par le CF. La CE, en lien avec l'équipe de campagne mandatée, assurera le suivi de la campagne et éditera une note de campagne interne régulière à destination des équipes syndicales.

Sans s'y résumer, un des objectifs centraux de cette campagne fédérale serait de mettre en lumière la carence dramatique en terme de médecine de prévention dont souffre notre secteur professionnel.

Cela passe notamment par une politique de communication nationale volontaire sur cette campagne mettant très clairement le Ministère et l'État en cause.

31. Titularisation immédiate et sans conditions de concours et de nationalité de touTEs les travailleurEs précaires et arrêt du recrutement de prolétaires précaires.

Cette revendication repose sur le refus de tout contrat de travail qui impose la précarité. Quand le patronat public embauche, il doit titulariser les travailleurEs sous statut de fonctionnaires. Quand le patronat privé embauche, il doit intégrer les travailleurEs en CDI ; et dans les deux cas à temps plein.

C'est là l'unique position concrète pour qu'il n'y ait pas de licenciéEs car le principe même du contrat précaire est sa délimitation dans le temps, donc la programmation inscrite dans le contrat lui-même, du licenciement de l'embauchéE.

C'est aussi l'unique revendication qui soit cohérente avec la revendication de l'arrêt du recrutement de précaires.

Certains syndicalistes, pour paraître sérieux et réalistes, prônent telle ou telle modalité de titularisation voire trient dans les catégories de précaires celles qui pourraient rentrer dans un plan de titularisation et celles qui ne le devraient pas. Cette approche revendicative est obligatoirement soumise au cadre imposé par le pouvoir dans les réunions paritaires ministérielles ou rectorales etc. Les propositions syndicales ne peuvent alors être que de l'ordre, peu ou prou de la collaboration de classe. Le problème des travailleurEs licenciéEs ou embauchéEs n'est pas de chercher des solutions pouvant être acceptées par le patronat public ou privé ni de choisir entre de pseudo-solutions celles qui devraient constituer la plateforme revendicative. Non ! La seule question qui vaille pour les prolétaires, qui n'ont que leur salaire pour vivre, qui sont contraints de signer des contrats de travail avec des exploiters, la seule question qui vaille, donc, c'est comment conserver un salaire pour vivre, comment se protéger du chômage ; et c'est la plate-forme syndicale sur la précarité qui exprime le mieux comment un syndicat répond à cette question. Les syndicats gestionnaires répondent avec le patronat par des normes qui excluent, de fait, nombre de travailleurEs précaires. Ce sont donc des syndicats qui acceptent la hiérarchie sociale dans les contrats de travail, donc, qui acceptent la division du travail et la perpétuent à travers les revendications qu'ils défendent auprès des

travailleurEs. Si nous combattons la division du travail, si nous combattons la hiérarchie des contrats de travail, la hiérarchie des statuts, la hiérarchie des salaires, alors face au patronat d'État, la titularisation immédiate sans condition de concours ni de nationalité de touTEs les travailleurEs précaires avec l'arrêt du recrutement de prolétaires précaires est la seule revendication cohérente comme est cohérente contre les patronats public et privé, la revendication d'interdiction des licenciements pour imposer des recrutements à statut de fonctionnaire dans le public et des contrats de travail en CDI dans le privé ; et dans les deux cas à temps plein.

Un syndicat doit se battre pour défendre, améliorer et unifier les conditions de vie des travailleurEs. Si tel est le cas, comment pourrait-il collaborer à la division des travailleurEs et à l'exclusion de certainEs de l'accès aux contrats de travail donnant accès aux protections arrachées par les luttes par les travailleurEs du secteur professionnel où ils sont embauchéEs ?